



Andernos
les Bains

Le Maire,

Le 21 juillet 2009

Monsieur le président
De l'A2DBA
Monsieur JF ACOT MIRANDE
20 avenue Pasteur
33260 LA TESTE

Ph.P/NL n° 5825

Ph. Pérusat Monsieur le président,

Votre courrier du 13 courant a retenu toute mon attention. Chacun peut en déceler les motivations véritables. Les autres, apparentes, appellent de ma part les commentaires suivants :

L'argumentation selon laquelle « les évolutions naturelles et les pressions liées à l'accroissement de la population tant permanente que saisonnière menacent à la fois les activités traditionnelles et l'environnement naturel. Aujourd'hui, il nous paraît important de favoriser la mise en place d'un parc marin afin d'assurer la protection du Bassin sans entraver son développement dans l'intérêt bien compris de tous les usagers » n'est guère convaincante.

En effet, ces arguments en forme de menaces alarmantes sont les mêmes que ceux entendus depuis 35 ans. Le Bassin est fragile. Prétendre protéger le Bassin c'est déjà implicitement démontrer qu'il est préservé, et force est de constater que cette préservation s'est accomplie sans la mise en place d'un parc marin. Votre présentation tendrait donc à prouver le contraire de votre démonstration. Cet argument, par trop éculé, sera écarté.

Par contre, s'il s'agit d'instaurer une gouvernance nouvelle et distincte pour la gestion concertée du Bassin d'Arcachon et des ses particularités, le sujet mérite d'être évoqué entre les élus du Bassin d'Arcachon.

Vous voudrez bien attendre que nous ayons ensemble abordé ce sujet pour que mon appréciation, complète, puisse être portée à la connaissance publique.

Dans cette attente, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *Bien à toi*



Ph. Pérusat
Ph. PÉRUSAT

Hôtel de Ville